

## SÉNAT DE BELGIQUE

---

SÉANCE DU 21 AOUT 1913

---

**Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi modifiant les limites séparatives de la ville de Bruxelles et des communes d'Etterbeek et d'Ixelles.**

*(Voir les n° 355 et 366, session de 1912-1913, de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. GEORGES VERCRUYSE, Président; COULLIER, NAETS, VAN PEBORGH, RYCKMANS et EDOUARD BRUNARD, Rapporteur.

MESSIEURS,

Vous êtes appelés à délibérer sur un Projet de Loi ayant pour objet de modifier les limites séparatives de la ville de Bruxelles et des communes d'Etterbeek et d'Ixelles.

C'est dans le but de faciliter à l'Etat les extensions du Musée d'histoire naturelle et le déplacement de l'Université libre et son transfert au parc Léopold que cette annexion est sollicitée.

Les objections que ce projet a soulevées ont été amplement réfutées par M. le Bourgmestre de Bruxelles, à la séance du Conseil communal, le 11 décembre 1911, et par M. Leyniers, rapporteur de la Commission compétente, dans son rapport à la Chambre des Représentants, du 13 août 1913.

Il importe de remarquer que toutes les communes intéressées sont actuellement d'accord et que la Chambre des Représentants a adopté le projet par 112 voix contre 7 et 1 abstention.

A l'unanimité, votre Commission de l'Intérieur vous propose aussi son adoption.

*Le Rapporteur,*  
E. E. BRUNARD.

*Le Président,*  
G. VERCRUYSE.